

Transport scolaire : L'inscription en ligne à la carte Scol'R est ouverte

Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne. **La carte Scol'R est valable uniquement sur les circuits spéciaux durant la période scolaire.**

Inscription possible sur le site www.seine-et-marne.fr pour l'année scolaire 2017-2018.

Pour rappel, la participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :

Primaires en RPI* ou assimilé** : 50 € TTC

Primaires hors RPI* ou assimilé** : 100 € TTC

Collégiens : 100 € TTC

Lycéens : 150 € TTC

Non Seine-et-Marnais : 300 € TTC

**RPI : regroupement pédagogique intercommunal*

***commune fusionnée ou dont l'école a été fermée*